

# Sources, méthodes, définitions, bibliographie

## Sources et méthodes

Les données structurelles de **nombre d'établissements** et d'**effectifs salariés (hors intérim)** proviennent des fichiers Clap de l'Insee (Connaissance locale de l'appareil productif). Les industries agroalimentaires sont définies comme l'ensemble des établissements dont le code NAF est 10 ou 11, y compris l'artisanat commercial.

Les **évolutions de l'emploi salarié (hors intérim)** sont calculées à partir des fichiers Acooss. Les effectifs salariés diffusés par l'Acooss et les Urssaf correspondent au « nombre de salariés inscrits au dernier jour de la période » renseigné dans le bordereau de cotisations (BRC), et la Déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC. Certains salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif à inscrire sur le BRC ou dans la DSN. Il s'agit notamment des intérimaires, des apprentis et des stagiaires.

Les **mouvements de main-d'œuvre (MMO)** recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (contrat à durée déterminée/contrat à durée indéterminée), la durée des contrats et les motifs de rupture. Jusqu'en 2015, ces statistiques étaient élaborées à partir de deux sources : une déclaration mensuelle obligatoire pour les établissements de plus de 50 salariés (DMMO), et une enquête trimestrielle pour les établissements de moins de 50 salariés (EMMO). À partir de 2013, la déclaration sociale nominative (DSN) a été progressivement mise en place et s'est substituée aux précédentes sources. Elle est constituée de l'ensemble des paies versées par les établissements chaque mois. Le champ retenu ici est celui des établissements des IAA de 10 salariés et plus.

**Intérim** : depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission – RMM – adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent les contrats à durée indéterminée intérimaires (CDII).

Les **données économiques et financières** des entreprises proviennent des fichiers Fare de l'Insee retraités par le service statistique et prospective du ministère de l'agriculture. Les fichiers Fare sont élaborés à partir du dispositif Elaboration des statistiques annuelles d'entreprise. Les données ont été retravaillées pour permettre les comparaisons temporelles entre 2013 et 2016.

## Définitions

Les **industries agroalimentaires (IAA)** regroupent les établissements dont l'activité principale, codée à partir de la Nomenclature d'activités françaises (NAF Rev.2) relève des domaines suivants:

- 10.1. Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
- 10.2. Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
- 10.3. Transformation et conservation de fruits et légumes
- 10.4. Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
- 10.5. Fabrication de produits laitiers
- 10.6. Travail des grains ; fabrication de produits amylacés
- 10.7. Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
- 10.8. Fabrication d'autres produits alimentaires
- 10.9. Fabrication d'aliments pour animaux
- 11. Fabrication de boissons
- 12. Fabrication de produits à base de tabac

La Fabrication de produits à base de tabac a été exclue du champ de cette étude. Compte tenu de leur faible poids en Bourgogne-Franche-Comté, les secteurs 10.2, 10.3, 10.4, 10.6 et 10.9 ont été regroupés sous l'appellation « Reste des IAA ».

**L'artisanat commercial** qualifie les activités agroalimentaires associées à de la vente au détail : il comprend les éta-

blissements dont l'activité principale correspond aux codes 1013B, 1071B, 1071C et 1071D de la NAF Rev.2.

**Le chiffre d'affaires** d'une entreprise correspond au montant hors taxes de ses ventes de marchandises, de produits fabriqués, ou des prestations de services.

**La valeur ajoutée** est égale à la valeur de la production diminuée de la valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. La valeur ajoutée d'une entreprise correspond à sa création nette de richesse au cours d'une période donnée.

**Le résultat brut d'exploitation** mesure les ressources dégagées par l'activité courante de l'entreprise, une fois payées les charges de personnel, et compte tenu des opérations relatives aux amortissements et aux provisions (dotations ou reprises).

**La capacité d'autofinancement** représente les ressources brutes restant à l'entreprise à l'issue de l'exercice. L'entreprise peut choisir soit de les distribuer, soit de les réserver au financement de ses investissements.

**Les investissements corporels** sont les investissements en actifs physiques destinés à être utilisés durablement par l'entreprise comme moyens de production (constructions, installations techniques, matériel et outillage industriels...). Ces investissements sont financés par autofinancement, recours à l'emprunt, et/ou augmentation du capital.

**L'effort d'investissement** mesure le rapport entre le montant des investissements corporels et la capacité d'autofinancement..

**Les embauches (i.e. entrées)** et les **finis de contrat (i.e. sorties)** sont des flux de main-d'œuvre qui n'intègrent ni les transferts entre les établissements d'une même entreprise ni les entrées/sorties en mission d'intérim. La différence entre les entrées et les sorties ne reflète que très approximativement l'évolution de l'emploi, puisque la prise en compte de la démographie des entreprises au sein des données mouvements de main d'œuvre est partielle, notamment pour les établissements de moins de 50 salariés.

**Le Turn-over ou le Taux de rotation** est la moyenne des taux d'entrée (flux d'entrée rapportés aux effectifs moyens des établissements) et de sortie.

**L'effectif intérimaire** correspond au nombre de personnes au 31/12 de l'année N dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Ces intérimaires sont ventilés par secteur d'activité utilisateur, alors que dans les estimations trimestrielles d'emploi salarié Acooss-Dares-Insee, ils sont classifiés dans le secteur tertiaire.

**Le taux de recours à l'intérim** se mesure en rapportant le nombre d'intérimaires à l'emploi salarié, y compris intérim, en fin d'année.

**La durée moyenne des missions de l'intérim** correspond à la moyenne de la durée des missions dont la date de fin appartient au dernier trimestre de l'année.

## Bibliographie

« Fiche sectorielle sur l'industrie agro-alimentaire », Direccte en collaboration avec la Draaf, juin 2018.

« Les chiffres du lait 2017 », Draaf, avril 2019.

« Une activité d'abattage dynamique en Bourgogne-Franche-Comté », Draaf, mars 2019.

« La moutarde en Bourgogne-Franche-Comté : une filière structurée », Draaf, février 2018.

« Analyse quantitative de l'emploi, du marché du travail et de la formation – Secteur de l'industrie agro-alimentaire, Bourgogne-Franche-Comté », Emfor, avril 2018.

« Fiches filière animale », Draaf, janvier 2018.

« L'agroalimentaire en Bourgogne-Franche-Comté – Édition 2016 »